

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 14 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : M. Sébastien RAVIER, Mme Edith BRESSON, M. Mathieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, M. Guillaume GIOT, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Etaient absents : Mme Caroline de BODINAT, Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE.

Procurations : Mme Caroline de BODINAT a donné procuration à M. Mathieu SPIESSER, Mme Jacqueline SCHREINER a donné procuration à Mme Frédérique LAFONT.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique LAFONT.

En début de séance le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte, la séance peut donc commencer.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Chaque année le conseil municipal doit approuver le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement de l'année précédente établi par le délégataire Véolia.

Les faits marquants de l'année : Renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements rue Henri de Geoffre et rue des Colonels Marais ainsi que le collecteur d'eaux usées.

Les propositions d'amélioration : Sectorisation du réseau d'eau potable et sécurisation de l'alimentation de la zone au sud de Beuvron. Equipement du réseau assainissement avec du matériel de diagnostic permanent. Engagement d'une nouvelle étude diagnostique sur l'ensemble du réseau. Mise en place d'un stockage de boues à la station d'épuration (réalisé au mois de septembre).

Les propositions d'amélioration ne sont pas actuellement chiffrées. Elles seront prises en compte lors de la préparation du budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement 2014.

RENEGOCIATION DU TAUX DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

A l'heure actuelle, les taux d'intérêts des emprunts sont encore très bas et la renégociation de quatre emprunts de la commune permettrait une économie non négligeable de 60 637 € sur 20 ans.

Lors de la renégociation de ces emprunts, une baisse de 0.50% a été effectuée sur les taux sans les pénalités de sorties. Seuls des frais de dossiers seront appliqués, représentant quelques centaines d'Euros.

Madame Joëlle Andréoletti demande à Monsieur Sébastien Ravier pourquoi la commission des finances ne s'est-elle pas réunie. Il lui est répondu que ce n'était pas nécessaire. Il fallait être réactif durant l'été.

De nombreuses communes n'ont pas réussi à renégocier leurs emprunts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la renégociation de ces quatre emprunts.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX RUE HENRI DE GEOFFRE

Dans le cadre des travaux prévus pour la mise en place d'une écluse de ralentissement au niveau de la Tharonne, le Cabinet AP'SOLU qui possède la maîtrise d'œuvre depuis 2011 a réalisé la consultation des entreprises, six ont répondu à la consultation en procédure adaptée.

Résultats de la consultation :

- Entreprise EUROVIA pour un montant HT de 79 232.50 €
- Entreprise CLEMENT TP pour un montant HT de 64 970.50 €
- Entreprise RADLE TP pour un montant HT de 65 107.50 €
- Entreprise SOLOGNE ENTRETIEN pour un montant HT de 96 000.70 €
- Entreprise TAE 41 pour un montant HT de 55 160.00 €
- Entreprise PASTEUR TP pour un montant de 55 438.25 €.

Deux entreprises sont en concurrence sur le montant des travaux, TAE 41 et PASTEUR TP.

Le conseil municipal retient à l'unanimité la Société PASTEUR TP, entreprise qui présente de bonnes garanties.

- La commune est en attente de la permission de voirie du conseil départemental.
- Pour la réfection générale du tapis de la traverse d'agglomération, un rendez-vous est pris le 28 septembre avec Madame Mauger Chef de la division routes centre au Conseil Départemental. Pour répondre à une interrogation, la commission des travaux se réunira pour suivre l'avancée du projet et des travaux. Le Maire en profite pour demander la réunion de toutes les commissions dans les prochaines semaines.

CONTRAT DE MAINTENANCE RESEAU DE CHALEUR BOIS

Après consultation, deux propositions de contrat de maintenance sont parvenues en mairie concernant les chaufferies et sous-stations bois/fioul.

Une de la Sarl Valencay Confort pour un montant HT de 1000 € par an et une seconde de la Sarl Camus pour un montant de 2152 € HT par an.

Madame Virginie Sentucq précise que l'entreprise Camus a installé la chaudière bois.

En concertation avec la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, l'entreprise Valencay Confort s'est très bien positionnée sur l'ensemble des chaufferies.

Le risque est limité car le contrat de maintenance est réalisé pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise Valencay Confort.

ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le comité syndical du Pays de Grande Sologne a adopté à l'unanimité le 02 juillet dernier la révision d'un certain nombre d'articles de leurs statuts.

Article 4 : Le retrait de l'habilitation pour l'instruction des documents d'urbanisme.

Article 5 : Instauration de suppléants dans la représentation des membres au sein du comité syndical.

Article 10 : Homogénéisation et précision des modalités régissant les contributions des membres (communes et communautés de communes).

Afin d'entériner cette révision statutaire, chaque membre doit délibérer pour approuver ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

La loi NOTRe a été adoptée et ne contraint pas la fusion des Communautés de Communes mais il faut mutualiser les besoins au maximum.

Le Pays de Grande Sologne est une entité fondamentale pour les fonds accordés à nos collectivités.

Monsieur Jean-François Girard aborde l'article 4 concernant l'urbanisme et précise que certaines communes n'avaient pas les moyens de réviser ou d'instaurer un PLU.

La compétence urbanisme est retirée au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne en revanche l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est conservée.

APPROBATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT INFORMATIQUE PERMETTANT L'ACCES PUBLIC A INTERNET.

Après lecture du règlement intérieur de la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'adopter.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque.

Le Conseil Départemental met à disposition des communes équipées d'une bibliothèque un ordinateur ayant pour fonction l'accès public à internet. Sa mise en place a pour objectif de faciliter la découverte des technologies de l'information et de la communication auprès d'un large public, de proposer une offre attractive auprès des jeunes publics notamment de développer des services en ligne, de contribuer à la dématérialisation des supports de communication, à la mise en réseau des bibliothèques et à l'attractivité de celles-ci.

En conséquence et dans un esprit de partenariat, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition.

Le taux de fréquentation de la bibliothèque ne peut être communiqué pour le moment, celle-ci étant ouverte que depuis le mois de juin dernier.

Le Département propose le prêt en rotation de 400 livres, trois fois par an. Le transport à Blois reste à la charge des communes. Une mutualisation du transport a été demandée.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Madame Edith BRESSON évoque les problèmes rencontrés pour l'entretien des locaux dus à l'absentéisme. Pour faire face à des nécessités de service dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité il est décidé le recrutement d'agents contractuels.

Deux emplois sont créés à temps non complet de 10h00 et de 15h00 hebdomadaires.

Monsieur Guillaume GIOT demande si les agents dont les contrats non pas été renouvelés en juillet ont été accompagnés. Madame Edith BRESSON précise que la collectivité est en relation avec les Relais de Services Publics. Le sujet a été évoqué plusieurs fois lors des réunions des élus le samedi matin.

Monsieur le Maire précise qu'une solution d'équilibre a été trouvée dans l'intérêt de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces créations d'emplois à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

ECOLES

Lors du vin d'honneur du SIVOS jeudi dernier, les institutrices ont demandé de remercier les employés municipaux pour les travaux effectués dans la cour des écoles.

BIBLIOTHEQUE

Attribution d'une subvention du Conseil Départemental de 398 € concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion pour la bibliothèque municipale.

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Attribution d'une subvention du Conseil Départemental de 1149 € en faveur des collectivités employant des sapeurs-pompiers volontaires.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2016 :

Pour anticiper le budget 2016 et les demandes de subventions, il est prévu de programmer une réunion de la commission des finances.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire donne plusieurs informations concernant la Communauté de Communes.

Les travaux de l'ancienne imprimerie ont pris du retard dus aux congés annuels. Il existera 300 m² supplémentaires pour accueillir de nouvelles entreprises.

L'entreprise CMI envisage la création de dix emplois, la communauté de communes l'accompagne.

Projet dans l'actuel bâtiment de l'entreprise CMI d'une micro crèche pour les entreprises. C'est un argument supplémentaire pour attirer de nouvelles entreprises.

Concernant le Pôle Santé, les travaux de réfection seront votés lors d'un prochain conseil communautaire en octobre. Un an de travaux est prévu. Plusieurs professionnels de santé sont intéressés ainsi qu'un médecin généraliste qui doit exercer à mi-temps à compter du 1^{er} octobre prochain. Elle pratique son activité actuellement à Fontainebleau et possède une spécialité en soins palliatifs.

Monsieur le Maire précise que la pérennité d'une commune est son école, son collège et un pôle de santé.

LOTISSEMENT DE LA SAPINIÈRE

La commune a été sollicitée par un bailleur social concernant le lotissement de la Sapinière.

Trois lots sur quatorze appartiennent à la commune et pourraient être vendus. C'est une opportunité à saisir durant cette période économique difficile. La totalité du lotissement serait achetée par ce bailleur et les lots seraient répartis en logements et en logements sociaux seniors.

Ce projet semble intéressant. Monsieur Jean-François Girard fait référence à l'antériorité d'un autre projet qui n'a jamais abouti.

Monsieur Mathieu Spiesser répond que le projet semble fiable et propose que les conseillers donnent un avis favorable à l'étude du projet. Accord donné à l'unanimité.

PROJET D'ALIGNEMENT RUE DU PLESSIS ET RUE DU 11 NOVEMBRE

Afin de procéder à l'alignement de la rue du Plessis trop étroite et dangereuse au niveau du stop, la commune envisage de racheter une partie de la parcelle à l'angle de la rue. Le coût du terrain, les frais de bornage par le géomètre ainsi que la clôture seraient à la charge de la collectivité.

PROJET DE SENS-UNIQUE RUE VERCINGETORIX

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à un test sur une période définie (sens-unique dans la descente vers le centre de secours).

Un courrier informant les riverains sera distribué.

ACCUEIL DES MIGRANTS

Répondant à une question légitime sur l'accueil ou non des migrants dans notre commune, Guillaume Peltier répond très clairement. « La situation est grave et l'actualité réclame de la part des pouvoirs publics des réponses lucides et durables.

Alors que la dictature de l'Etat islamique étend son chaos jusqu'à nos portes, alors que des milliers de migrants se pressent chaque jour sur les routes d'Europe, l'heure est à une mobilisation concertée et raisonnée.

Que la charité avec les plus démunis s'organise, nous le voulons et nous le devons pour les réfugiés de guerre, mais ça n'est pas aux communes d'assumer la lâcheté de l'état qui ne traite que les conséquences de cette crise sans s'occuper des causes.

Il faut réclamer une intervention militaire déterminée face aux fous sanguinaires de Daesh et le rétablissement de la double peine pour les ressortissants étrangers ayant commis des actes terroristes.

Il faut réclamer un contrôle plus efficace aux frontières, pour stopper ceux qui n'ont pas à venir en France et permettre d'être plus accueillant envers ceux qui méritent de se réfugier chez nous.

Il faut établir une politique de solidarité et de codéveloppement efficace avec les pays et les régions amies pour empêcher le déracinement de ces populations meurtries par la guerre. »

Neung-sur-Beuvron n'accueillera pas de migrants.

FONTAINE

Monsieur Jean-François Girard signale la saleté de la fontaine Place Charles Quenet ainsi que les toilettes publiques. Une décision est prise pour que ces lieux soient entretenus plus régulièrement et les toilettes publiques fermées.

VOIRIE

Les passages piétons ont été retracés Monsieur Jean-François Girard demande le coût de ces travaux sachant que le strict minimum a été réalisé. Monsieur Mathieu Spiesser répond que le coût pour un passage piéton est d'environ 250 €. Ce coût sera confirmé lors d'une prochaine réunion.

SPORT

Monsieur Guillaume Giot informe que le 04 août dernier, l'école de Badminton a été labellisée.

Une subvention exceptionnelle leur a été attribuée.

Le maire évoque cette belle nouvelle et se réjouit de la vision communautaire du sport.

Il fait un point sur la journée du sport, organisée sur le site d'Ecoparc, manifestation très réussie.

COMMISSION DES IMPAYES

Monsieur Guillaume Giot demande un bilan de la dernière commission des impayés.

Des relances ont été faites mais il reste malgré tout de gros impayés. Des poursuites ont été demandées auprès de la Trésorerie de Lamotte Beuvron.

Certaines sommes seront difficiles à récupérer mais le maximum sera fait.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Deux logements sont actuellement disponibles, un au-dessus de l'école et un autre au-dessus de l'auto-école qui demande quelques travaux.

Un jeune couple de Neung-sur-Beuvron a été relogé en urgence dans le logement des sans domicile fixe.

SUBVENTIONS

La subvention attribuée au Comité de Jumelage n'a pas été versée. Monsieur Spiesser précise que ce point a été réglé cette semaine. Il est rappelé aux associations qu'une fiche doit être remplie avant tout versement.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une régularisation soit faite au plus vite.

Il précise que ce sujet comme les impayés peuvent être évoqués lors de la réunion du samedi matin.

RENCONTRE DES ELUS SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Lors de la rencontre des élus avec les habitants samedi 12 septembre sur la place du marché, il a été évoqué à plusieurs reprises les problèmes de voirie rue du Stade et l'accès à la déchetterie. En effet, la rue du stade est très poussiéreuse, il faudrait envisager le revêtement très coûteux. Un panneau de signalisation est tombé, les employés municipaux se chargeront de le remettre. L'accès à la déchetterie devient impraticable.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires sont payants. Un euro est demandé par semaine et par enfant soit 37 € à l'année. Le faible coût permet d'alléger le budget. Monsieur

Guillaume Giot exprime son désaccord. Les parents n'ont pas le choix on leur impose les Tap. Madame Edith Bresson répond que les Temps d'Activités Périscolaires ne sont pas obligatoires. Ce n'est pas un choix de la collectivité mais l'application de la loi imposée par l'Etat. Ce sujet a déjà été évoqué en réunion et délibéré en réunion du Sivos à l'unanimité. Le but de cette réforme est que chaque enfant puisse avoir accès à différentes activités. Le bilan de l'année est satisfaisant. De très nombreux maires ont abandonné les TAP. Il faut les rendre pérennes, c'est un atout pour les enfants. Le fonds d'aide de la Caisse d'Allocations Familiales n'a pas été attribué faute d'agrément de la PMI car les travaux de mise aux normes étaient trop importants comparés à la faible subvention potentielle.

VOL DES BARNUMS

Monsieur Mathieu Spiesser doit rencontrer Monsieur Louis Cendrier jeudi prochain à ce sujet.

EVENEMENTS

Le Maire salue la réussite de la manifestation des moules frites et remercie le Comité des Fêtes pour ce bel évènement.

Le marché de Noël aura lieu le 27 novembre 2015 et le Téléthon le week-end suivant.

VENTE TERRAIN A MONSIEUR DA SILVA

Monsieur Jean-François Girard s'adresse à Monsieur Mathieu Spiesser sur la vente de la parcelle de terrain ZA de la Croûte à Monsieur Da Silva. Monsieur Spiesser répond que ce sujet a été délibéré par le conseil municipal l'an dernier et que la vente a été faite.

La séance est levée à 21h45.